

INTOSAI

**Résultats de la 3^e enquête sur
le contrôle écologique (2001)**

Groupe de travail de l'INTOSAI pour
le contrôle écologique
a/s Cour des comptes des Pays-Bas
Septembre 2001

GROUPE DE TRAVAIL DE L'INTOSAI POUR LE CONTRÔLE ÉCOLOGIQUE

a/s Cour des comptes des Pays-Bas, septembre 2001.

Résultats de la troisième enquête (menée en 2000) sur le contrôle écologique effectué par les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Table des matières

1. Introduction
 2. Définition du contrôle écologique
 3. Taux de réponse et méthodologie
 4. Politique gouvernementale en matière d'environnement
 5. Pouvoirs des ISC en matière de contrôle écologique
 6. Activités des ISC
 7. Accords internationaux et coopération entre ISC
 8. Utilisation des nouvelles technologies de l'information
 9. Activités et stratégie du Groupe de travail de l'INTOSAI
 10. Résumé et conclusion
-
- Annexe 1 Taux de réponse et méthodologie
- Annexe 2 Troisième questionnaire et réponses des ISC à chacune des questions

GROUPE DE TRAVAIL DE L'INTOSAI POUR LE CONTRÔLE ÉCOLOGIQUE

Résultats de la troisième enquête, menée en 2000, sur le contrôle écologique effectué par les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques Septembre 2001

1. Introduction

La protection et l'amélioration de l'environnement constituent un enjeu de taille dans tous les pays. Le Groupe de travail de l'INTOSAI pour le contrôle écologique veut encourager les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) à accroître et à améliorer leur rôle dans le domaine du contrôle écologique et les soutenir dans cette démarche. Dans ce rapport, nous présentons les résultats de la troisième enquête de l'INTOSAI sur le contrôle écologique effectué par les ISC¹. On y couvre l'état actuel (en 2000) de la pratique dans le domaine du contrôle écologique par les ISC. Autant que possible, nous comparons ces résultats à ceux de la première et de la deuxième enquêtes faites par le Groupe de travail en 1993 et en 1997, de manière à faire ressortir les tendances et l'évolution dans le domaine.

Au 17^e congrès international des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (*International Congress of Supreme Audit Institutions* ou INCOSAI) qui se tiendra en Corée en 2001, le Groupe de travail de l'INTOSAI (*International Organisation of Supreme Audit Institutions* ou Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) pour le contrôle écologique terminera la troisième période d'activités. Le moment est donc venu de présenter les conclusions de notre dernière enquête. Nous espérons, par le présent rapport, contribuer à l'évaluation et à l'amélioration de la stratégie, des produits et des activités du Groupe de travail en matière de contrôle écologique.

Nous utilisons également les renseignements recueillis au moyen du troisième questionnaire de l'INTOSAI pour mettre à jour notre site Internet et préparer une bibliographie des rapports des ISC sur les questions environnementales. Cette information est publiée séparément sur le site Internet du Groupe de travail à l'adresse suivante : <http://www.environmental-auditing.org>. Un cédérom contenant cette même information sera disponible au XVII^e INCOSAI, qui se tiendra à Séoul.

Une version préliminaire de ce rapport a été envoyée, pour consultation écrite, aux membres du Groupe de travail de l'INTOSAI pour le contrôle écologique et aux ISC mentionnées dans le rapport. Parmi ces dernières, 22 ont apporté leurs commentaires². Ceux-ci ont été incorporés dans le document et ce dernier a été

¹ À la demande des groupes de travail régionaux pour le contrôle écologique de l'EUROSAI et de l'AFROSAI, un court questionnaire régional a été distribué en même temps que le troisième questionnaire de l'INTOSAI. Les résultats en ont été analysés par les groupes de travail de chaque région concernée. Les ISC intéressées à obtenir copie des résultats de ces enquêtes régionales sont priées de s'adresser à ces groupes de travail régionaux.

² Nous avons reçu des commentaires des ISC d'Autriche, de Bolivie, du Brésil, du Cameroun, du Canada, de la République tchèque, d'Égypte, d'Estonie, de Hongrie, d'Indonésie, de Nouvelle-Zélande, de Norvège, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Paraguay, du Pérou, de la Roumanie, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.

approuvé par le Groupe de travail et servira de document de travail à sa septième rencontre, qui se tiendra à Ottawa (Canada) en septembre 2001.

2. Définition du contrôle écologique

Au XV^e INCOSAI tenu au Caire, on a adopté une définition-cadre du « contrôle écologique », qui reflète un consensus chez les ISC. Les principes de base qui sous-tendent cette définition sont les suivants :

- Le contrôle écologique ne diffère pas énormément du contrôle ordinaire effectué par les ISC.
- Le contrôle écologique peut être inclus dans le contrôle financier, le contrôle de conformité et le contrôle de performance. Ce dernier couvre normalement les trois E : économie, efficacité et efficience. L'ajout d'un quatrième E – environnement – dépend fortement du mandat de l'ISC et de la politique environnementale de son gouvernement.
- Le concept de développement durable peut entrer dans la définition, pourvu qu'il fasse partie de la politique du gouvernement ou encore du programme qui fait l'objet du contrôle.

Les activités du Groupe de travail ne portent pas sur les inspections environnementales de nature vraiment technique, comme celles qu'effectuent des organismes dans les secteurs public et privé ou celles qui font partie du contrôle des entreprises du secteur privé.

La définition-cadre du « contrôle écologique » était jointe au questionnaire, de sorte que les résultats présentés dans ce rapport sont basés sur cette définition.

3. Taux de réponse et méthodologie

Le rapport est basé sur l'information recueillie au moyen du troisième questionnaire de l'INTOSAI sur le contrôle écologique, qui a été envoyé en janvier 2000 à tous les membres de l'INTOSAI. Le 25 mars 2001, le Groupe de travail avait reçu les réponses de 110 ISC, soit un taux de réponse global de 61 p. 100. Ce taux dépasse largement ceux des premier et deuxième questionnaires. On trouvera à l'annexe 1 la liste des ISC qui ont rempli le questionnaire. Nous tenons à les en remercier.

Avant de présenter les résultats, parlons de la représentativité des réponses. Nous avons examiné celle-ci par rapport aux régions de l'INTOSAI, au niveau de revenu de chaque pays et aux nouvelles technologies de l'information dont chaque ISC dispose. Cette analyse, présentée à l'annexe 1, révèle que les réponses ne sont pas totalement représentatives de l'ensemble des membres de l'INTOSAI :

- les ISC de l'ARABOSAI, de l'ASOSAI et de l'EUROSAI sont trop fortement représentées tandis que celles de l'AFROSAI et de la SPASAI sont sous-représentées;
- les ISC des pays à revenu élevé sont trop fortement représentées et celles des pays à faible revenu sont sous-représentées;

- les ISC dotées de nouvelles technologies de l'information sont trop fortement représentées alors que celles qui en sont privées sont sous-représentées.

On doit donc en conclure que les résultats de l'enquête reflètent principalement la situation des ISC qui disposent de ressources égales ou supérieures à la moyenne. La participation des ISC disposant de moins de ressources demeure un défi majeur pour le Groupe de travail.

Le troisième questionnaire contenait certaines questions qui faisaient également partie des premier et deuxième questionnaires. Cela a rendu possible l'établissement d'une base de données longitudinales qui permettent de comparer la situation en l'an 2000 avec celles des années 1997 et 1994. On trouvera les détails de la méthodologie à l'annexe 1. Le troisième questionnaire et les réponses de l'ensemble des ISC à chacune des questions sont présentés à l'annexe 2.

4. Politique gouvernementale en matière d'environnement

Dans 93 p. 100 des pays dont l'ISC a répondu au questionnaire, le gouvernement avait adopté une certaine politique environnementale. Il peut s'agir d'un plan vert exhaustif, de directives et de programmes en matière d'environnement ou de développement durable, ou encore d'un ensemble de lois et de règlements concernant l'environnement. Huit ISC ont indiqué que leur gouvernement n'avait pas de politique environnementale. Lorsqu'un gouvernement avait adopté une politique en matière d'environnement, les objectifs à atteindre et les moyens à employer étaient presque toujours décrits. Bon nombre de ces gouvernements ont aussi fixé des cibles à atteindre à échéance fixe, de même que la manière dont les réalisations devaient être mesurées et sous quelle forme on devait en rendre compte. Les ISC avaient rapporté des progrès dans la clarté de la formulation des politiques environnementales entre 1994 et 1997. Il faut noter que ce progrès ne s'est pas poursuivi durant la dernière période (1997-2000). Certaines ISC ont même indiqué que la politique de leur gouvernement était devenue moins claire. Nous ne saurions dire si cela signifie qu'un plus petit nombre de gouvernements formulent adéquatement leur politique environnementale et exercent un suivi convenable ou que les ISC sont devenues plus critiques à ce sujet.

Recueillir des renseignements sur les politiques environnementales à l'échelle de la planète devient plus facile qu'auparavant, car plus de la moitié des pays utilisent maintenant Internet pour fournir de l'information sur leur politique environnementale.

Les principaux problèmes signalés par les ISC touchent l'eau douce et la gestion des déchets (y compris les déchets dangereux et non dangereux, le traitement des déchets et les décharges). À cet égard, la forte unanimité des ISC dans toutes les régions de l'INTOSAI est particulièrement frappante : dans toutes les régions, ces problèmes comptent parmi les trois problèmes écologiques les plus importants.

Les secteurs suivants semblent aussi préoccuper plusieurs des répondants : l'agriculture, les pesticides, la mise en valeur des terres et la foresterie (dans 56 p. 100 des ISC, surtout de l'AFROSAI, de l'ASOSAI, de l'OLACEFS et de la SPASAI), la pollution atmosphérique (dans 45 p. 100 des ISC, surtout de l'EUROSAI et de l'ASOSAI), la pollution des mers (dans 37 p. 100 des ISC, surtout de l'ARABOSAI et de la CAROSAI), les problèmes liés aux écosystèmes (dans 36 p. 100 des ISC, surtout de l'OLACEFS) et la circulation routière (dans 33 p. 100 des ISC).

Dans presque tous les pays concernés, la politique en matière d'environnement relève du gouvernement national³ qui, dans environ les deux tiers des cas, partage cette compétence avec d'autres gouvernements – aux niveaux local, régional, provincial ou au niveau des États d'une fédération – ou (dans 28 p. 100 des pays) avec des organismes publics non-gouvernementaux. Ce dernier groupe compte des organismes semi-publics et des organisations non-gouvernementales quasi autonomes. Dans quelques pays, d'autres institutions ont aussi autorité en matière de politique environnementale. Il peut s'agir d'un conseil national ou d'un comité

³ L'Union européenne fait exception : la Commission européenne y est l'organisme central.

ministériel sur l'environnement. Dans d'autres pays, des sociétés et des organismes non-gouvernementaux participent à l'élaboration des politiques et des programmes écologiques. Au Portugal, par exemple, les citoyens peuvent également poursuivre le gouvernement, en vertu de la « loi constitutionnelle » ou de la « loi sur l'action populaire », et demander une compensation pour des préjudices qui portent atteinte à leur qualité de vie, à la santé publique, aux droits des consommateurs et à l'environnement. La comparaison avec les résultats des enquêtes précédentes révèle une augmentation dans le nombre de paliers de gouvernements et d'organisations qui participent à l'élaboration de politiques en matière d'environnement. Ce changement peut avoir des effets positifs pour l'environnement, mais il complique la tâche des ISC qui effectuent des contrôles écologiques. Il peut devenir important d'effectuer des contrôles afin de déterminer si les tâches et les responsabilités sont clairement réparties.

5. Pouvoirs des ISC en matière de contrôle écologique

Le mandat et les pouvoirs

Depuis 1996, le mandat de la majorité des ISC n'a pas changé. Dans 14 p. 100 des cas, il a été reconduit. Aucune ISC n'a connu de réduction de mandat durant cette période.

En l'an 2000, la plupart des ISC détenaient une certaine forme de pouvoir leur permettant d'effectuer des contrôles écologiques. Cinq ISC ont toutefois indiqué n'avoir aucune autorité dans ce domaine et n'être donc pas en mesure d'entreprendre des activités de contrôle écologique. En 1997, la situation demeurait à peu près inchangée.

Éventail des organismes contrôlés

La figure 1 présente l'éventail des organismes que les ISC sont autorisées à contrôler. Presque toutes ont le pouvoir de contrôler les activités écologiques de leur gouvernement national. Beaucoup d'ISC peuvent aussi contrôler les activités des gouvernements locaux, régionaux, provinciaux ou des États de leur fédération, de même que celles des entreprises d'État. Par contre, moins de la moitié des ISC sont autorisées à contrôler les activités des organismes publics non-gouvernementaux, et 16 p. 100 ne peuvent le faire que partiellement, selon l'importance du financement public de ces organismes. De même, lorsque les ISC sont autorisées à contrôler les entreprises du secteur privé, ce contrôle est souvent limité aux fonds publics que reçoivent ces entreprises.

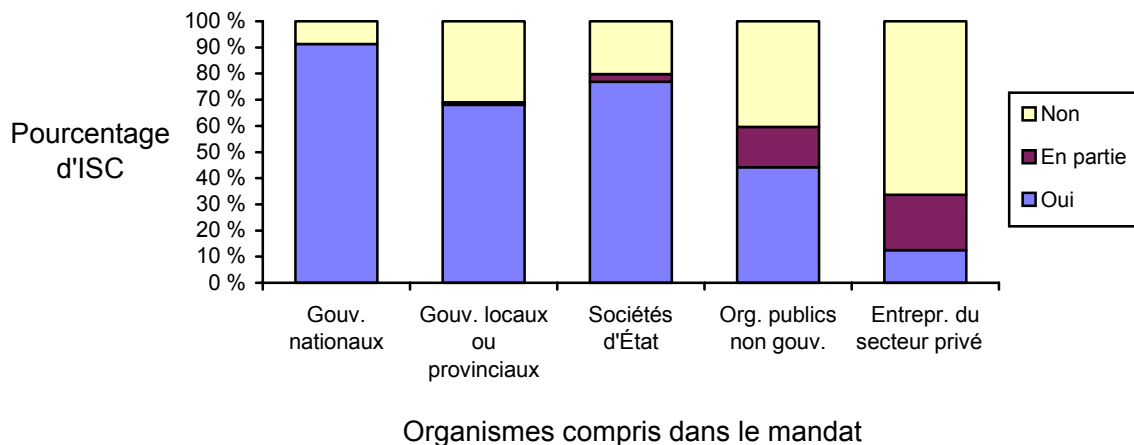


Figure 1. Pouvoirs des ISC en matière de contrôle écologique (N valides = 104).

Dans la section précédente, nous avons vu qu'un nombre croissant d'organisations gouvernementales ou non-gouvernementales ont un rôle à jouer dans l'élaboration des politiques environnementales. Les ISC ont donc avantage à ce que leur mandat leur ouvre les portes de tous les organismes qui ont des responsabilités écologiques. Ce n'est pas toujours le cas. Dans la plupart des pays où le gouvernement national a compétence en matière de politique environnementale, l'ISC dispose aussi de pouvoirs au niveau du gouvernement. Là où les gouvernements locaux, régionaux, provinciaux ou ceux des États d'une fédération participent à la politique environnementale, environ 17 p. 100 des ISC n'ont pas de pouvoirs à ces niveaux. Dans un petit nombre de pays, des organismes publics ont une certaine autorité en matière de politique environnementale. Dans environ 30 p. 100 de ces pays, les ISC n'ont pas le pouvoir de contrôler ces organismes publics non gouvernementaux en ce qui a trait à leurs activités écologiques.

Contrôles a posteriori

Presque toutes les ISC qui ont un certain pouvoir d'effectuer des contrôles écologiques sont autorisées à exécuter des contrôles de régularité (ou financiers). Beaucoup d'ISC ont aussi le pouvoir d'effectuer des contrôles de performance (ou de l'optimisation des ressources) sur des questions écologiques. Les ISC dont le mandat se limite aux contrôles de régularité peuvent effectuer des contrôles écologiques en faisant le suivi des sommes dépensées dans le cadre de projets environnementaux. Elles peuvent aussi faire un suivi de l'argent dépensé dans le cadre des programmes qui ont des répercussions importantes sur l'environnement.

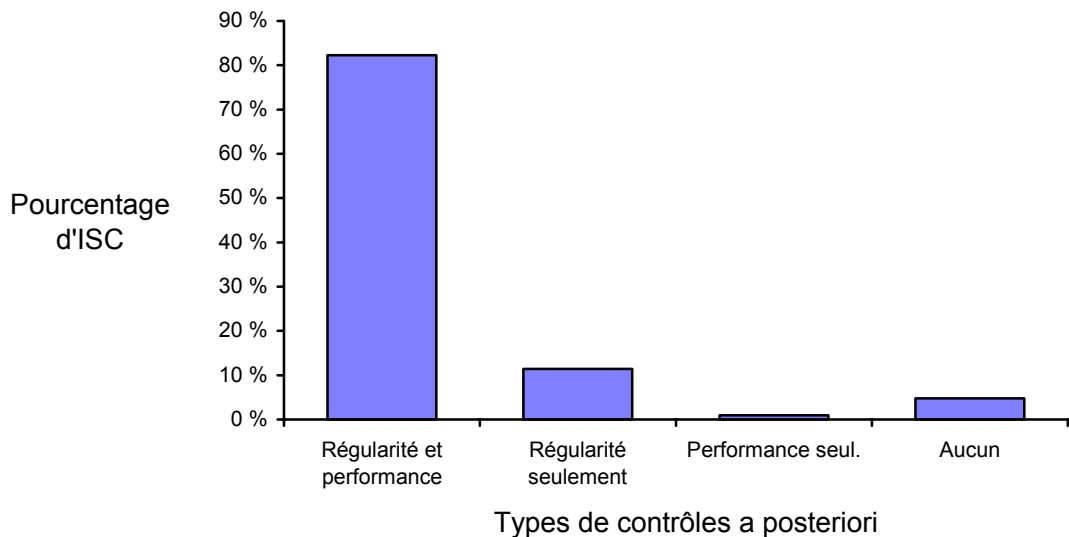


Figure 2. Types de contrôles *a posteriori* que les ISC sont autorisées à effectuer (N=105)

Pouvoirs *a priori* (préventifs)

Les pouvoirs *a priori* (préventifs) sont beaucoup moins répandus que les mandats d'effectuer des contrôles *a posteriori* (rétrospectifs). Trois ISC sur cinq n'ont aucun pouvoir *a priori*. Un tiers des ISC ont autorité pour effectuer des contrôles *a priori*. Par exemple, elles ont le pouvoir d'approuver des dépenses à l'avance. Le nombre d'ISC qui ont ce type de mandat augmente lentement. Par ailleurs, près de 20 p. 100 des ISC ont le pouvoir de donner des avis *a priori*, comme des conseils d'experts, durant la préparation de lois ou de règlements en matière d'environnement.

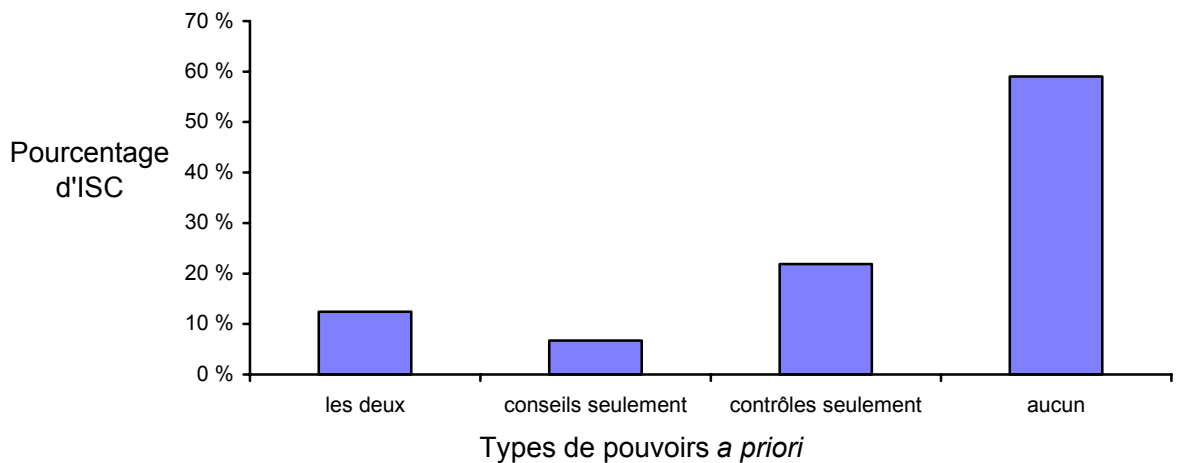


Figure 3 : Types de contrôles *a priori* que les ISC sont autorisées à effectuer (N=105)

Mandat explicite concernant le contrôle écologique : le quatrième E

L'ajout du quatrième E sert à décrire les pouvoirs d'une ISC. Joint aux trois autres E, soit l'efficacité, l'économie et l'efficacé, ce quatrième E représente l'environnement (ou l'écologie). Parmi les ISC qui ont le pouvoir d'effectuer des contrôles écologiques, 15 ont indiqué que leur mandat faisait spécifiquement référence au contrôle écologique. Il s'agit des ISC des pays suivants : Albanie, Cameroun, Canada, Chili, El Salvador, Ghana, Italie, Corée, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, République slovaque et

Soudan. Le nombre d'ISC ayant un tel mandat explicite n'a pas augmenté depuis la deuxième enquête. La majorité des ISC ont un mandat général, ce qui les autorise à effectuer des contrôles écologiques.

Conseiller et assister le gouvernement

La troisième enquête abordait un nouveau sujet, soit l'évolution du rôle des ISC consistant à fournir des avis et de l'aide à leur gouvernement. Les ISC peuvent en effet posséder une expertise utile. Lorsque le gouvernement envisage de nouvelles lois, il peut vouloir profiter de cette expertise. Il peut en être de même quand le gouvernement élabore sa politique environnementale, conçoit des systèmes de contrôle, et ainsi de suite. Les défis liés à ce rôle de conseiller supposent un désir de contribuer à l'amélioration de l'administration publique en général et à la politique environnementale en particulier.

Le Groupe de travail croyait que, jusqu'ici, les ISC n'avaient pas joué un rôle très actif dans ce domaine. Cependant, les résultats de l'enquête sont surprenants : beaucoup d'ISC sont déjà engagées dans de telles pratiques.

Le questionnaire mentionnait trois sujets sur lesquels des conseils pouvaient être fournis, mais d'autres pouvaient être ajoutés par les répondants. Près de la moitié des ISC conseillent les ministères de leur gouvernement sur un ou plusieurs de ces sujets relatifs au contrôle écologique. Elles le conseillent surtout en ce qui a trait à l'élaboration des lois, des politiques ou des programmes environnementaux. Elles fournissent aussi des avis en ce qui a trait aux indicateurs environnementaux, aux mesures de performance, aux systèmes de contrôle ou à tout autre type d'information servant à évaluer les politiques, ainsi qu'en ce qui concerne les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques ou des programmes écologiques. Elles se prononcent aussi parfois sur d'autres sujets, comme les systèmes financiers et les procédures de contrôle, les fuites et les déversements accidentels, ou les infrastructures et les systèmes de distribution (en regard des effets sur l'environnement). D'autres ISC ont répondu qu'elles ne donnaient pas d'avis directement, mais le faisaient indirectement, dans le cadre de contrôles individuels, notamment en incluant des recommandations dans leurs rapports de contrôle. Les rapports présentés aux parlements permettent également de fournir un autre type de conseils indirects puisque leur contenu peut inciter les ministères à effectuer certains changements nécessaires. Plusieurs ISC ont mentionné que leurs rapports poussaient des ministères et des institutions à modifier leurs façons de procéder afin d'éliminer certaines faiblesses signalées dans ces rapports. Ce rôle indirect de conseiller peut aussi prendre la forme d'un transfert de connaissances que les ISC effectuent en offrant des manuels ou en publiant des articles dans des revues professionnelles.

Environ le tiers des ISC apportent une aide concrète à des ministères dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- l'établissement d'indicateurs environnementaux, de mesures de performance, de systèmes de contrôle ou d'autres genres d'informations utiles à l'évaluation des politiques;
- la conception de systèmes de gestion en matière d'environnement;
- la préparation de rapports sur l'environnement;

- d'autres types d'aide, comme en témoignent les deux exemples suivants. Une ISC s'est acquittée d'une tâche que le gouvernement lui avait confiée ayant trait à l'établissement d'agences d'État. Une autre a participé à des ateliers et à des séminaires et a examiné les ateliers organisés par le conseil de l'environnement du pays et échangé de l'information avec cet organisme.

Parmi les raisons qui empêchent les ISC d'apporter une aide active au gouvernement, on invoque, outre l'absence de mandat en ce sens, le risque de conflit d'intérêts. Donner des conseils peut en effet avoir des répercussions sur la situation de l'ISC, surtout en ce qui concerne son indépendance. Ainsi, une ISC écrit : « Nous sommes très conscients des risques de conflits d'intérêts et c'est pourquoi nous ne remettons pas à un ministère un ensemble d'indicateurs de performance en lui disant qu'il devrait les utiliser ». Par contre, d'autres ISC ne voient là aucun problème : « L'ISC apportera une aide concrète, si elle dispose de ressources humaines et financières suffisantes ».

6. Activités des ISC

Étendue des activités de contrôle écologique

Entre 1997 et 1999, un grand nombre d'ISC ont utilisé les pouvoirs qu'elles détiennent et ont effectué des contrôles écologiques. Durant cette période, 57 p. 100 des ISC qui ont répondu au questionnaire ont effectué un ou des contrôles portant sur des questions environnementales. Par exemple, bien que leur gouvernement n'ait pas établi de politique environnementale – ce qui rend leur travail très difficile – les ISC d'Israël et du Paraguay ont eu l'occasion de mener des contrôles écologiques.

En 1999, les ISC qui ont procédé à des contrôles écologiques y ont consacré en moyenne 12 p. 100 de leur temps. Dans la plupart des cas, le travail de contrôle écologique a pris entre 1 et 10 p. 100 de leur temps de travail total. Dix ISC y ont consacré de 11 à 20 p. 100 de leur temps, et cinq autres, plus de 20 p. 100. Par rapport à 1996, 25 p. 100 des ISC ont augmenté leurs activités de contrôle écologique, tandis que 18 p. 100 d'entre elles l'ont diminué.

Les ISC du Honduras et du Chili ont tenu compte des aspects écologiques dans tous leurs rapports. Les ISC des pays suivants ont aussi consacré une proportion relativement importante de leurs ressources⁴ au contrôle écologique, tant en 1996 qu'en 1999 : Autriche, Canada, Lituanie et République slovaque.

Entre 1997 et 1999, parmi les ISC qui ont répondu au questionnaire, 63 ont publié au moins un rapport sur l'environnement et 62 de ces dernières ont fourni des informations détaillées dans ces rapports. Au total, ces 62 ISC ont produit 564 rapports sur des questions écologiques au cours de ces trois années, soit une moyenne de neuf rapports par ISC. Toutefois, on observe de grandes différences entre les ISC : le nombre de rapports par ISC varie de 1 à 36. La figure 4 en illustre la répartition. Sept ISC ont publié plus de 20 rapports, soit celles de l'Argentine, du Canada, de l'Égypte, de l'Allemagne, de la Hongrie, du Paraguay et de la Pologne.

⁴ Au moins 15 % des contrôles étaient écologiques tant en 1996 qu'en 1999.

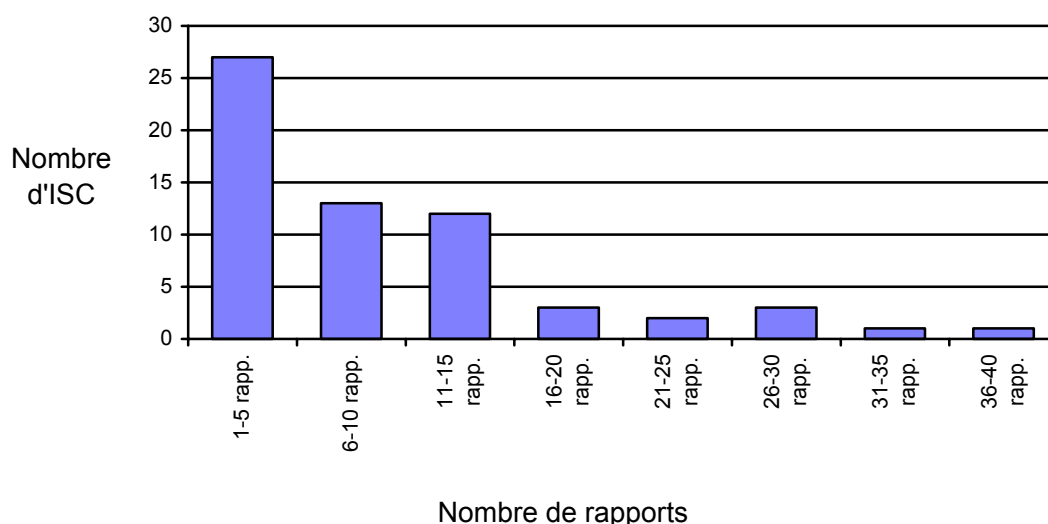


Figure 4. Nombre de rapports par ISC, 1997-1999 (N=62)

Pour déterminer l'augmentation du volume de travail consacré au contrôle écologique, nous avons comparé les résultats de la troisième enquête à ceux de la première (effectuée en 1994) et de la deuxième (effectuée en 1997)⁵. Le tableau 1 présente l'augmentation du volume de travail consacré au contrôle écologique depuis 1994.

Tableau 1. Augmentation du volume de travail consacré au contrôle écologique effectué par les ISC

	1993	1996	1999
Toutes les ISC ayant répondu au questionnaire*			
ISC qui ont effectué au moins un contrôle écologique dans les trois dernières années	42 %	60%	57 %
N valides	58	80	110
Seulement les ISC qui ont publié au moins un rapport écologique**			
Temps de travail moyen consacré au contrôle écologique par les ISC actives dans ce domaine	6,9 %	10,6 %	12,2 %
Nombre total de rapports publiés dans les trois dernières années	306	589	564
Nombre moyen de rapports par ISC active dans le domaine	7,8	9,8	9,1
N valides	71-83	74-88	97-109

* Chiffres déterminés selon la méthodologie décrite à l'annexe 1.

** Pour évaluer le temps de travail et le nombre de rapports, on a utilisé toutes les réponses de l'ensemble

- des ISC qui ont répondu au questionnaire.

Nous avons observé une nette augmentation des activités de contrôle écologique dans la période 1993-1996. Les résultats de la période 1996-1999 ne sont pas aussi faciles à interpréter. On observe d'abord que, dans cette dernière période, le nombre d'ISC actives dans le domaine a peu changé. La composition de ce groupe « actif » n'est pas restée la même : des ISC s'y sont ajoutées et d'autres ont délaissé le domaine. Le temps de

⁵ Pour la méthodologie, voir l'annexe 1.

travail consacré au contrôle écologique a par contre augmenté légèrement pendant la même période. Cela démontre que ce type de contrôle occupe une proportion stable de l'ensemble du travail de contrôle des ISC.

Deuxièmement, on voit qu'après avoir connu une forte croissance dans la période 1994-1996, le nombre de rapports de contrôle écologique s'est stabilisé ou a légèrement diminué entre 1997 et 1999. Ces chiffres peuvent indiquer qu'on est passé d'une plus grande quantité à une meilleure qualité de contrôles. Cette explication trouve un appui dans le fait qu'on soit passé, au cours des trois dernières années, du contrôle de régularité au contrôle de performance, comme on le verra ci-après. Ce type de contrôle écologique peut en effet demander plus de ressources. Il faut aussi comprendre que l'étendue des contrôles peut varier fortement. Dans l'avenir, il pourrait être intéressant d'élaborer de nouvelles méthodes pour mesurer la somme de travail consacrée au contrôle écologique et les répercussions de nos contrôles, plutôt que de seulement compter le temps qui leur est consacré et le nombre de rapports publiés.

Le nombre élevé de rapports de contrôle écologique reflète l'expertise grandissante des ISC. Parmi celles qui ont répondu au questionnaire, 62 ont fourni au Groupe de travail de l'INTOSAI de l'information sur leurs travaux publiés entre 1997 et 1999 : titres, années de publication, types de contrôle et questions écologiques traitées. Notre site Internet présente une bibliographie qui s'appuie sur cette information. La prochaine partie de la présente section porte sur ces 62 ISC⁶.

Questions environnementales contrôlées

Les répondants ont indiqué que leurs contrôles écologiques portaient sur plusieurs questions. Dans la période 1997-1999, les ISC se sont attardées plus particulièrement à la gestion interne des pouvoirs publics ou des ministères en matière d'environnement, de même qu'à la question de l'eau douce. On a également beaucoup tenu compte des déchets, de la nature comme source de loisirs et de l'agriculture. Le tableau 2 montre le nombre de rapports publiés sur chacune de ces questions. Beaucoup d'autres questions ont aussi fait l'objet de contrôles (voir l'annexe 2).

⁶ En plus des rapports publiés par ces 62 ISC, nous incluons quelques rapports publiés en 1997 par d'autres ISC. Ces rapports étaient déjà mentionnés dans les résultats de la deuxième enquête.

Tableau 2. Questions environnementales qui ont le plus souvent fait l'objet de contrôles par les ISC dans les périodes 1997-1999 et 1994-1996

Question environnementale	Nombre de rapports 1994-1996	Nombre de rapports 1997-1999
- Gestion interne par les pouvoirs publics et les ministères en matière d'environnement	81	162
- Eau douce : eau potable, qualité de l'eau, fleuves, rivières, lacs	147	131
- Déchets : déchets en général, déchets dangereux, déchets non dangereux, traitement des déchets et décharges	126	103
- Nature et loisirs (y compris la conservation et l'amélioration du patrimoine naturel ou culturel, la gestion des forêts et des parcs nationaux, les loisirs et le tourisme)	83	102
- Agriculture, pesticides, mise en valeur des terres, foresterie	85	85
- Pollution industrielle	70	81
- Prévention de la pollution	73	74
- Environnement et santé	110	72
- Pollution atmosphérique	65	72

* Un rapport peut être inclus dans plus d'une catégorie.

Planification des contrôles à venir

Il semble que le nombre d'ISC actives dans le domaine du contrôle écologique demeurera stable dans un avenir prochain. Plus de la moitié des ISC qui ont répondu au questionnaire ont planifié d'effectuer un ou plusieurs contrôles écologiques au cours des trois prochaines années, ce qui est semblable à ce qui s'est fait dans les dernières années. Plusieurs ISC planifient leur premier contrôle écologique. Les questions environnementales sur lesquelles les ISC projettent le plus souvent d'effectuer des contrôles sont l'eau douce, les déchets, la nature comme source de loisirs, la gestion interne en matière d'environnement et l'agriculture.

Types de contrôles

La grande majorité des rapports de contrôle écologique publiés entre 1997 et 1999 comportent une certaine forme de contrôle de performance. Au total, parmi les rapports portant sur des questions environnementales, 304 présentaient les résultats d'un contrôle de performance, 87 portaient sur un contrôle de régularité et 169 portaient sur ces deux catégories de contrôles. La plupart des ISC ont publié des rapports portant sur ces deux catégories de contrôle. Les contrôles de performance couvrent un vaste éventail de contrôles. Plus souvent qu'autrement, le contrôle effectué par les ISC portait sur la mise en œuvre des programmes environnementaux. Le contrôle du respect des lois et règlements en matière d'environnement par les ministères et par d'autres organismes vient en second lieu. Ces deux types de contrôles sont également ceux qu'on a le plus souvent effectués durant la période 1994-1996. L'évaluation des effets des programmes nationaux existants, en matière d'environnement, a également pris une place importante dans les deux périodes. On semble assister actuellement à une augmentation des deux autres types de contrôles de performance : le contrôle des systèmes publics de gestion en matière d'environnement et le contrôle des effets sur l'environnement des programmes non environnementaux. Bien que le Groupe de travail de l'INTOSAI ait cherché à promouvoir le contrôle du respect, par les gouvernements, des obligations et des accords internationaux, ce type de contrôle a été effectué moins souvent qu'auparavant au cours de la dernière période. Comme nous le verrons ci-après,

la coopération entre les ISC en ce qui a trait à ce genre de contrôle est en croissance. La préparation de contrôles conjoints ou coordonnés prend toutefois plus de temps que celle des contrôles écologiques ordinaires.

Tableau 3. Types de contrôles de performance effectués le plus souvent par les ISC, 1997-1999 et 1994-1996

Types particuliers de contrôles de performance (y compris les cas où les rapports portent à la fois sur des contrôles de régularité et des contrôles de performance)	Nombre de rapports 1994-1996	Nombre de rapports 1997-1999
Mise en œuvre de programmes environnementaux	247	264
Respect des lois et des règlements environnementaux nationaux par les ministères, services publics et autres organismes auprès desquels votre ISC est autorisée à effectuer des contrôles	167	212
Systèmes publics de gestion de l'environnement	117	156
Évaluation des effets des programmes environnementaux nationaux <i>existants</i>	108	108
Effets environnementaux de programmes non-environnementaux	64	94
Respect par le gouvernement des obligations et des accords internationaux dont il est le signataire	104	57

* Un rapport peut être inclus dans plus d'une catégorie.

Obstacles dans l'élaboration et la mise en œuvre de contrôles écologiques

Il est intéressant de constater que, dans cette enquête, les ISC mentionnent moins d'obstacles que dans la précédente. Il demeure néanmoins que pour beaucoup d'ISC, il n'est pas toujours simple d'effectuer un contrôle écologique : 85 p. 100 d'entre elles ont dû faire face à un ou plusieurs obstacles dans l'élaboration et la réalisation de contrôles écologiques. Le manque de compétences professionnelles et d'expertise au sein de l'ISC est le principal obstacle rencontré; la moitié des ISC ont fait mention de cet obstacle. Cette situation pourrait éventuellement inciter l'INTOSAI ou ses groupes de travail régionaux à organiser des sessions de formation. Les obstacles suivants ont aussi été mentionnés à plusieurs reprises :

- insuffisance du système de contrôle et de compte rendu de l'État;
- insuffisance des données sur l'état de l'environnement;
- insuffisance des normes environnementales en vigueur;
- politique environnementale mal formulée par le gouvernement;
- mandat de l'ISC inadéquat.

Les ISC qui sont sans expérience en matière de contrôle écologique parlent le plus souvent du manque de compétences professionnelles et d'expertise. Elles seront peut-être rassurées d'apprendre que cette faiblesse est aussi mentionnée par beaucoup d'ISC expérimentées. Cela dit, ces obstacles ne les ont pas empêchées d'effectuer des contrôles écologiques. Un répondant souligne : « Il ne s'agit pas là d'obstacles qui nous rendent inaptes à effectuer des contrôles écologiques, mais de faiblesses que nous observons souvent à l'occasion de nos contrôles ou de raisons qui nous poussent à effectuer des études en vue d'améliorer nos capacités professionnelles ». Chez les ISC expérimentées, le problème le plus souvent rencontré est lié à l'insuffisance du système de contrôle et de compte rendu de l'État. Pour transformer cet obstacle en avantage, certaines ISC font de la qualité du système de contrôle et de compte rendu un objet de leur contrôle.

7. Accords internationaux et coopération entre ISC

Le Groupe de travail de l'INTOSAI pour le contrôle écologique veut encourager la coopération entre les ISC. Il veut en outre encourager les ISC à contrôler le respect des accords écologiques internationaux et à échanger des informations entre elles. Les résultats de l'enquête démontrent que tel est aussi le désir de beaucoup d'ISC. Ces échanges permettront aux ISC d'examiner des questions communes et d'échanger des idées sur des sujets particuliers liés aux contrôles.

Plus des trois quarts des ISC se disent intéressées à coopérer avec une autre ISC dans un proche avenir, dans le cadre d'un contrôle portant sur un accord écologique international. La même proportion d'entre elles se disent intéressées à coopérer avec une autre ISC dans le cadre d'un contrôle écologique. En outre, plus de la moitié des ISC sont intéressées à effectuer le contrôle du respect d'un accord écologique international, mais ce, indépendamment d'autres ISC. Pour aider les ISC à établir des partenariats en matière de contrôle, nous publions, sur notre site Internet, une liste par région des ISC qui sont intéressées à coopérer avec d'autres.

Le nombre d'ISC ayant déjà coopéré dans le cadre de contrôles écologiques est en croissance. Dans beaucoup de cas, cette coopération prend la forme d'un contrôle conjoint ou coordonné. L'objet du contrôle est souvent lié à un accord écologique. On pourra s'inspirer des exemples suivants de coopérations établies pour effectuer des contrôles visant le respect d'accords internationaux ou multilatéraux (l'année de publication est donnée entre parenthèses) :

- Huit ISC de pays entourant la mer Baltique effectuent le contrôle conjoint du respect de la Convention d'Helsinki, qui porte sur la protection du milieu marin de la mer Baltique (2001);
- Huit autres ISC européennes effectuent un contrôle coordonné du respect de trois accords de prévention de la pollution des mers par des navires : MARPOL, OPRC et Accord de Bonn (2001);
- Dans le Sud-Est de l'Europe, les ISC de Bulgarie, de Croatie, de Roumanie, de la République slovaque et de la Slovénie effectuent un contrôle parallèle du respect de la convention sur la coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube (2001);
- Les ISC de la Norvège, de l'Islande et du Danemark ont effectué un contrôle simultané du respect de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est, qui porte sur les sources terrestres de pollution de la mer (2000);
- Les ISC de Colombie et du Venezuela ont travaillé ensemble dans le cadre d'un contrôle du respect d'un accord bilatéral sur le projet de la rivière Táchira (2000);
- Les ISC de Pologne et de la République tchèque coopèrent dans le cadre de trois contrôles bilatéraux portant sur le respect de trois conventions sur la pollution de l'eau et la pollution atmosphérique (2000).

Les exemples suivants de coopération établie dans le cadre de contrôles écologiques méritent d'être mentionnés, même s'ils ne portent pas sur le respect d'accords internationaux :

- Les ISC du Pérou et du Brésil ont échangé du personnel professionnel pour effectuer un contrôle de gestion qui portait notamment sur la gestion d'un projet mené dans la forêt amazonienne (rapport de 1998);
- Les ISC des pays du MERCOSUR et ceux de Bolivie et du Chili travaillent ensemble à un contrôle écologique portant sur l'approvisionnement en eau potable dans les grandes villes et mettent en commun leur expérience dans le domaine du contrôle écologique (2000 et 2001).

On voit aussi d'autres formes de coopération :

- Parmi les ISC qui ont répondu au questionnaire, 38 p. 100 se transmettent de l'information et mettent en commun leur expérience en matière de contrôle écologique. Par exemple, les ISC d'Albanie et de Pologne coopèrent et échangent de l'information en matière de contrôle.
- Plusieurs ISC des pays arabes ont participé, en octobre 2000, au séminaire sur le contrôle écologique organisé en Algérie par l'ARABOSAI. Au cours de ce séminaire, elles ont partagé leur expérience en matière de contrôle écologique;
- Vingt-six ISC de l'ASOSAI ont participé au séminaire sur le contrôle écologique qui s'est tenu en Corée en 1999;
- En coopération avec la Fondation allemande pour le développement international, l'ISC du Pérou a organisé une session internationale de formation sur le contrôle écologique qui comptait 25 participants étrangers venant de neuf pays d'Amérique latine;
- Les membres de l'OLACEFS ont eu de nombreux échanges en matière de contrôle écologique et ont organisé des rencontres à cet effet à Brasilia et à Lima.

Toutefois, la coopération entre plusieurs ISC n'est pas une condition essentielle à l'exécution d'un contrôle portant sur le respect d'un accord international. Plusieurs ISC ont ainsi contrôlé seules le respect d'accords internationaux par leur gouvernement. Voici quelques exemples portant sur le respect d'accords mondiaux :

- L'ISC du Canada a contrôlé le respect de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux, du Protocole de Montréal et de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur le changement climatique (rapports de 1997 et de 1998);
- L'ISC des États-Unis a contrôlé le respect du Protocole de Kyoto sur le changement climatique et de l'Accord de libre-échange nord-américain (rapport de 1999);
- L'ISC de Nouvelle-Zélande a contrôlé la gestion multilatérale des ententes ainsi que l'obligation de rendre des comptes et la façon de le faire, relativement à quatre accords internationaux, soit l'accord CITES sur le commerce des espèces menacées d'extinction, la Convention relative aux zones humides (convention de Ramsar), le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone et la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique;
- La Cour des comptes des Pays-Bas a contrôlé le respect par le gouvernement national des accords internationaux sur les zones humides (convention de Ramsar, 1999). Elle planifie un contrôle du respect des directives européennes en matière d'utilisation des engrais (2001) et de protection des cultures

(2001/2002) et prépare un contrôle concernant le Protocole de Kyoto sur le changement climatique (2001/2002).

Les contrôles relatifs au respect des accords internationaux ne sont pas répartis également parmi toutes les régions de l'INTOSAI. L'expérience acquise par certaines ISC au cours de ces contrôles pourrait se révéler utile aux ISC qui manquent encore d'expérience dans ce domaine. En effet, bon nombre des accords sont signés par beaucoup d'autres pays et offrent donc une occasion exceptionnelle de multiplication. Le Groupe de travail de l'INTOSAI pour le contrôle écologique ou les groupes de travail régionaux pourraient envisager de donner leur appui à la mise en œuvre de ces activités dans d'autres régions où le besoin se fait sentir d'un point de vue mondial, mais où l'on n'a pas encore entrepris de tels contrôles.

8. Utilisation des nouvelles technologies de l'information

Le questionnaire contenait quelques questions sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, comme le courrier électronique et Internet. Pour comparer les données relatives aux ISC qui ont répondu au troisième questionnaire avec celles liées à l'ensemble des membres de l'INTOSAI, nous avons aussi utilisé l'information qui figure dans la liste d'adresses du secrétariat de l'INTOSAI.

Courrier électronique

Le nombre d'ISC qui ont accès au courrier électronique connaît une augmentation rapide. En l'an 2000, 119 ISC, soit près des deux tiers de l'ensemble, avaient une adresse électronique. Parmi les ISC qui ont répondu au questionnaire, 90 p. 100 en avait une en l'an 2000, soit le double de 1997.

Sites Internet des ISC

Tout comme pour l'accès au courrier électronique, le nombre d'ISC qui ont leur propre site Internet va croissant. En 2000, on en comptait 65, soit 36 p. 100 de l'ensemble. Parmi celles qui ont répondu à l'enquête, 56 p. 100 avaient leur site tandis que 21 p. 100 en préparaient un. Il y a trois ans, seulement 12 p. 100 des ISC avaient un site Internet. Au moyen de leur site, les ISC peuvent fournir de l'information aux parties intéressées, qu'il s'agisse de citoyens, d'institutions nationales ou internationales ou, bien entendu, d'autres membres de l'INTOSAI.

Dans le cadre de la troisième enquête, 57 ISC ont fourni de l'information concernant leur site Internet. Ces sites couvrent une grande variété de sujets, mais ils offrent principalement des renseignements d'ordre général sur l'ISC en question. On fournit peu d'information sur le contrôle écologique proprement dit; cette information doit donc être repérée parmi les données générales.

Dans à peu près tous les cas, les ISC fournissent de l'information sur leur propre organisation. Plus de la moitié des ISC qui ont un site Internet y publient les résultats de leurs travaux de contrôle : le texte complet ou le résumé (ou les communiqués de presse) des rapports de contrôle, ou les deux. On retrouve donc sur ces sites une grande quantité de renseignements portant sur les résultats des contrôles écologiques.

Dans environ la moitié des cas, les sites des ISC fournissent des renseignements sur les pouvoirs qu'elles détiennent (sphère de contrôle), leur stratégie de contrôle ou leur vision stratégique, leur capacité d'effectuer des contrôles ou les ressources dont elles disposent pour le faire, leur coopération au plan international et leur méthodologie de contrôle.

En plus des sites propres à certaines ISC, on peut consulter le site du Groupe de travail de l'INTOSAI pour le contrôle écologique, qui fournit certains renseignements sur les ISC individuelles dans la section qui contient des documents publiés par les différents pays. En ce moment, on retrouve de telles informations sur environ 120 pays. Les réponses au questionnaire permettent de croire que cette partie du site du Groupe de travail est utile et devrait être maintenue⁷.

Accès à l'Internet

L'Internet donne accès à une vaste quantité de renseignements d'ordre mondiaux et son utilisation connaît une croissance rapide. La plupart des ISC qui ont répondu au questionnaire de l'an 2000 avaient accès à l'Internet. Il faut toutefois se rappeler que les ISC qui ont le courrier électronique et un site Internet sont trop fortement représentées parmi celles qui ont répondu au questionnaire. Nous évaluons qu'en 2000, environ 50 à 60 p. 100 de l'ensemble des membres de l'INTOSAI avaient accès à l'Internet⁸.

Dans l'EUROSAL, l'OLACEFS et l'ASOSAI, les nouvelles technologies de l'information sont plus répandues que la moyenne. Les membres de l'AFROSAL, de la SPASAI et de la CAROSAI se situent sous cette moyenne, et toutes les régions de l'INTOSAI comptent des ISC qui n'ont ni courrier électronique ni accès à l'Internet.

En conclusion, l'importance des nouvelles technologies de l'information augmente rapidement, mais celles-ci ne sont pas encore assez répandues pour que nous puissions cesser d'employer les sources d'information classiques.

⁷ Certains groupes de travail régionaux sur le contrôle écologique ont aussi un site Internet sur ce sujet. Ces sites n'ont pas été inclus dans l'enquête.

⁸ Dans le groupe des ISC ayant participé à l'enquête, on observe une forte corrélation entre l'accès à l'Internet et l'accès au courrier électronique (bien que le premier soit un peu moins répandu que le second) : la plupart des ISC qui n'ont pas accès au courrier électronique n'ont pas accès à l'Internet et la plupart des ISC dotées du courrier électronique ont accès à l'Internet.

9. Activités et stratégie du Groupe de travail de l'INTOSAI

Entre le XV^e INCOSAI (tenu au Caire en 1995) et le XVI^e (tenu à Montevideo en 1998) le Groupe de travail de l'INTOSAI pour le contrôle écologique a élaboré différents produits. Pour évaluer les résultats de notre travail, nous avons sollicité l'opinion des ISC sur ces produits.

Le Groupe de travail a élaboré les produits suivants :

- a. La brochure « Méthodes de coopération entre les ISC dans le contrôle des accords écologiques », qui a été adoptée par le XVI^e INCOSAI, tenu en Uruguay;
- b. Le document sur la comptabilité des ressources naturelles, distribué au même congrès;
- c. Le document de travail « Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental », expédié en octobre 2000 en vue d'obtenir des commentaires et qui doit être présenté au XVII^e INCOSAI qui se tiendra en Corée en 2001. Ce texte ayant été distribué après la tenue de l'enquête, nous ne tenons pas compte ici de l'opinion des ISC sur ce produit.
- d. La vidéo sur le défi du contrôle vert, qui a été projetée, a été distribuée et a fait l'objet d'une présentation au XVI^e INCOSAI, tenu en Uruguay;
- e. Le rapport de la deuxième enquête sur le contrôle écologique, qui a été distribué et présenté au même congrès;
- f. Le site Internet du Groupe de travail. Son adresse est la suivante : www.environmental-auditing.org
- g. La bibliographie des rapports de contrôle écologique des ISC sur Internet. On la trouve à l'adresse du site, www.environmental-auditing.org, à la page « Countries & Reports ». Les ISC qui n'ont pas accès à l'Internet peuvent demander une copie sur support électronique de la bibliographie qui les intéresse.

Nos produits sont familiers à environ les deux tiers des ISC. Les produits les plus connus sont la brochure « Méthode de coopération » et le site Internet. Suivent de près le Rapport de la deuxième enquête et le document sur la comptabilité des ressources naturelles. Les produits du Groupe de travail sont moins connus des membres de la CAROSAI, des membres qui n'effectuent pas de contrôles écologiques et de ceux qui n'ont pas accès à l'Internet. Ils sont plus connus des membres des autres régions, de ceux qui sont engagés activement dans le contrôle écologique et des membres qui ont accès à l'Internet. Les membres qui ne font pas partie d'un groupe de travail régional les connaissent autant que ceux qui sont engagés dans de tels groupes.

La qualité des produits du Groupe de travail est jugée satisfaisante. La majorité des ISC qui sont familières avec un produit du Groupe de travail en ont une opinion positive. De plus, la majorité d'entre elles l'utilisent ou prévoient le faire dans l'avenir.

Parmi ces ISC, les produits qui reçoivent les meilleures cotes quant à leur utilité sont le site Internet, la brochure « Méthodes de coopération » et la bibliographie des rapports de contrôle. Les produits utilisés le plus fréquemment par les ISC sont le site Internet, la bibliographie des rapports de contrôle, la vidéo sur le contrôle vert et le Rapport de la deuxième enquête.

Les résultats de l'enquête montrent clairement que le Groupe de travail pourrait s'occuper davantage de la distribution de ses produits. Bien que beaucoup d'ISC apprécient l'utilisation des nouvelles technologies, on retrouve dans toutes les régions de l'INTOSAI des ISC qui ne peuvent en faire usage, comme on l'a vu dans la section précédente. En plus de l'Internet, d'autres moyens de distribuer l'information sont donc également importants. Nous avons demandé aux ISC qui n'ont pas accès à l'Internet (c'est le cas de 17 ISC parmi celles qui ont répondu au questionnaire) quel moyen de communication elles préféreraient. Les premiers choix vont à l'information sur disquette ou sur papier, suivis de l'information sur cédérom. Certaines ISC préfèrent entrer en communication avec une personne-ressource ou utiliser un autre moyen comme la télécopie ou le courrier électronique.

Au XVI^e INCOSAI, tenu en Uruguay, le Groupe de travail pour le contrôle écologique a présenté sa nouvelle stratégie. L'un des éléments centraux de cette stratégie touche la formation de groupes régionaux sur le contrôle écologique. Des progrès notables ont été observés dans ce sens. La grande majorité des ISC donnent leur appui à cette stratégie de régionalisation et prennent part au mouvement de régionalisation ou désirent le faire. Près de la moitié des ISC qui ont répondu au questionnaire font déjà partie d'un groupe de travail régional sur le contrôle écologique. Beaucoup d'autres envisagent de le faire ou sont intéressés à participer à une ou à plusieurs activités du groupe de leur région. Seulement 13 p. 100 des ISC qui ont participé à l'enquête ne sont pas intéressées à faire partie d'un groupe régional ou à participer à des activités organisées en fonction des régions.

À l'heure actuelle, des groupes de travail régionaux sont établis dans les divisions régionales suivantes de l'INTOSAI : l'OLACEFS, l'EUROSAI, l'AFROSAI, l'ASOSAI et l'ARABOSAI. Les résultats de l'enquête montrent que, dans chacune de ces régions, un nombre suffisant d'ISC (dix ou plus par région) sont intéressées à faire partie d'un groupe de travail régional ou à participer à des activités organisées en fonction des régions. Le nombre de réponses en provenance de deux organisations régionales, la CAROSAI et la SPASAI, est trop faible pour que l'on puisse en tirer une conclusion valable, quoique la plupart des réponses expriment un intérêt pour une organisation régionale.

10. Résumé et conclusion

On peut dire de la période 1994-1996 qu'elle est une période de croissance pour le domaine du contrôle écologique : un nombre grandissant de gouvernements ont adopté une politique environnementale, un plus grand nombre d'ISC ont obtenu les pouvoirs requis pour effectuer des contrôles écologiques et le volume de travail consacré à de tels contrôles a lui-même augmenté rapidement. Cette croissance quantitative ne s'est

pas poursuivie durant la période 1997-1999. On peut donc dire de cette période qu'il s'agit d'une période de stabilisation et même de léger déclin.

Selon les ISC qui ont répondu au questionnaire, la clarté de la politique environnementale de leur gouvernement serait restée au même point ou aurait même diminué dans certains cas. Mais les ISC sont peut-être simplement devenues plus critiques à l'égard de ces politiques. Les contrôles écologiques qu'elles effectuent les ont peut-être rendues plus conscientes de la nécessité d'apporter des améliorations à la formulation de la politique environnementale élaborée par leur gouvernement. Le nombre d'ISC qui sont actives dans le domaine du contrôle écologique est demeuré plus ou moins le même : de nouvelles ISC sont entrées dans le domaine et d'autres l'ont délaissé. Durant la dernière période, on a observé peu de changement dans le nombre de rapports publiés ainsi que dans le temps de travail consacré au contrôle écologique. Le mouvement observé du contrôle de régularité vers le contrôle de performance dans les résultats de la troisième enquête pourrait être interprété comme un mouvement de la quantité vers la qualité. Néanmoins, il est important de demeurer vigilants et de continuer à développer nos activités dans ce domaine.

Un nombre croissant d'organismes ont un rôle à jouer dans la politique environnementale, ce qui montre la complexité du domaine. Il est important que le mandat des ISC soit adapté en conséquence. Idéalement, le mandat d'une ISC devrait s'étendre à tous les paliers gouvernementaux et à tous les organismes qui ont une responsabilité dans l'application de la politique environnementale. Dans ce sens, l'élargissement du mandat de plusieurs ISC (14 p. 100) au cours des trois dernières années constitue un développement positif.

La tâche principale des ISC demeure le contrôle *a posteriori*. Dans le contrôle écologique, le contrôle de performance revêt une grande importance, mais il ne faut pas ignorer le rôle du contrôle financier. Dans le cas des ISC dont le mandat est limité, « suivre l'argent » peut être une bonne stratégie pour tenter une exploration du côté du contrôle écologique. On observe un nouveau champ de pratique, bien qu'il occupe encore une part minime du travail des ISC : des ISC conseillent maintenant leur gouvernement et lui apporte leur aide. L'opinion des ISC varie concernant ce type d'activité. Certaines sont déjà actives dans ce domaine tandis que d'autres cherchent timidement à partager leurs connaissances avec leur gouvernement ou les ministères concernés. D'autres encore sont d'avis qu'une ISC ne doit pas conseiller ou aider son gouvernement, car cela pourrait entraîner un conflit d'intérêts. Toutefois, beaucoup d'ISC conseillent leur gouvernement indirectement, par la publication de leurs rapports.

Les résultats de la troisième enquête enrichissent et renforcent divers aspects de la stratégie du Groupe de travail de l'INTOSAI.

Le premier de ces aspects est la stratégie de régionalisation, que nous avons décidé d'adopter lors du XVI^e INCOSAI, tenu à Montevideo en 1998. La mise en place de groupes de travail régionaux demande du temps. Aussi sommes-nous heureux d'annoncer que, jusqu'à maintenant, la stratégie semble avoir porté fruit dans cinq régions de l'INTOSAI où l'intérêt des ISC en ce sens est suffisamment fort. Beaucoup d'ISC participent à leur groupe régional ou sont intéressées à le faire dans un proche avenir.

Un deuxième aspect consiste à échanger de l'information et à le faire en utilisant les nouvelles technologies de l'information. L'enquête montre que nous devrions continuer dans cette voie. Beaucoup d'ISC attachent de l'importance à l'échange d'information et notre site Internet est le plus apprécié de nos produits. En même temps, nous devons nous rappeler que les ISC n'ont pas toutes accès à l'Internet. De plus, la connaissance de nos produits est satisfaisante, mais pourrait être accrue. Tout cela signifie que nous devrions consacrer des efforts à d'autres moyens de communication pour faire connaître nos produits à toutes les ISC qui pourraient s'y intéresser. Nous avons fait un premier pas récemment, en préparant un cédérom qui sera remis à tous les participants du XVII^e INCOSAI, qui se tiendra à Séoul. À ce même congrès, nous tenterons d'attirer l'attention sur nos produits. Nous pourrions aussi partager nos connaissances en publiant des articles dans des revues internationales qui sont lues par le personnel des ISC et en organisant des sessions de formation. Les groupes de travail régionaux peuvent peut-être eux aussi contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Un autre aspect de notre stratégie porte sur le développement de la coopération entre les ISC et sur le contrôle d'accords écologiques internationaux. Contrairement à ce qu'anticipait le Groupe de travail de l'INTOSAI, le nombre de contrôles portant sur des accords internationaux a diminué au cours des trois dernières années. Nous espérons que les projets de coopération qui ont été lancés récemment renverseront cette tendance. Le rapport de la présente enquête offre un bon nombre d'exemples stimulants de coopération entre des ISC. Plusieurs de ces projets sont structurés autour d'un accord écologique international. Les groupes de travail régionaux ont joué un rôle dans plusieurs de ces projets conjoints. Il pourrait être intéressant de partager bientôt l'expérience acquise dans le cadre de ces projets, d'autant plus que les ISC se montrent très intéressées à coopérer en matière de contrôle écologique.

Le Groupe de travail espère que les résultats de la troisième enquête alimenteront les échanges sur le contrôle écologique au sein de chacune des ISC, de même que dans les groupes de travail de l'INTOSAI et des régions.

Annexe 1 : Taux de réponse et méthodologie

Annexe 2 : Troisième questionnaire et réponses des ISC à chacune des questions

Annexe 1

Taux de réponse et méthodologie

1. Liste des ISC qui ont répondu au questionnaire

Le troisième questionnaire sur le contrôle écologique a été envoyé à 180 ISC. Quatre d'entre elles n'ont pu être contactées en raison d'une interruption temporaire de la distribution postale. Au total, nous avons reçu les réponses des ISC de 110 pays, dont nous donnons la liste dans le tableau qui suit. En 1993, 83 ISC avaient répondu au premier questionnaire alors que 88 ont répondu au deuxième questionnaire envoyé en 1997. Le tableau présente, à la droite de chaque pays, les questionnaires auxquels l'ISC a répondu.

Liste des pays dont l'ISC a répondu au troisième questionnaire

Afrique du Sud [1,2,3]	Danemark [1,2,3]	Kiribati [2]	République arabe syrienne [3]
Albanie [2,3]	Égypte [1,3]	Koweït [1,2,3]	République slovaque [1,2,3]
Algérie [1,2,3]	El Salvador [3]	Lesotho [3]	République tchèque [1,2,3]
Allemagne [1,2,3]	Émirats arabes unis [1,2,3]	Lettonie [2,3]	Roumanie [1,3]
Antigua-et-Barbuda [2,3]	Érythrée [3]	Liban [3]	Royaume-Uni [1,2,3]
Antilles néerlandaises [2]	Espagne [3]	Liechtenstein [3]	Sainte-Lucie [1,3]
Arabie saoudite [1,2,3]	Estonie [1,2,3]	Lituanie [2,3]	Seychelles [3]
Argentine [2,3]	États-Unis d'Amérique [1,2,3]	Macédoine [2]	Slovénie [2,3]
Australie [1,3]	Éthiopie [1,2,3]	Malaisie [1,2]	Soudan [3]
Autriche [1,2,3]	Fédération de Russie [2,3]	Maldives [3]	Sri Lanka [3]
Azerbaïdjan [3]	Fidji [2,3]	Malte [1,2,3]	Suède [1,2,3]
Bahreïn [1,2,3]	Finlande [1,2,3]	Maroc [1,2,3]	Suisse [1,2,3]
Bangladesh [1,2,3]	France [1,3]	Maurice [2,3]	Suriname [1,3]
Barbade [3]	Ghana [2,3]	Mexique [1,3]	Swaziland [1,2,3]
Belgique [1,2,3]	Grèce [1,2,3]	Namibie [2,3]	Thaïlande [2,3]
Belize [3]	Grenade [3]	Népal [1,2,3]	Togo [2,3]
Bolivie [2,3]	Guyana [2,3]	Nicaragua [2]	Tonga [2,3]
Bésil [1,2,3]	Honduras [1,3]	Norvège [1,2,3]	Trinité et Tobago [2,3]
Burkina Faso [2]	Hongrie [1,2,3]	Nouvelle-Zélande [1,2,3]	Tunisie [2,3]
Cameroun [1,3]	Islande [1,2]	Oman [1,2,3]	Turquie [1,2,3]
Canada [1,2,3]	Indonésie [1,2,3]	Ouganda [1,3]	Tuvalu [1,2,3]
Cap-Vert [1,2,3]	Iran [3]	Pakistan [1,2,3]	Ukraine [3]
Chili [1,2,3]	Iraq [1,2,3]	Panama [2]	Union européenne [1,2,3]
Chypre [1,2,3]	Irlande [1,2,3]	Papouasie-Nouvelle-Guinée [1,2,3]	Uruguay [2,3]
Colombie [1,2,3]	Israël [1,2,3]	Paraguay [2,3]	Venezuela [1,3]
Corée, République de [1,2,3]	Italie [1,2,3]	Pays-Bas [1,2,3]	Vietnam [2,3]
Costa Rica [1,2,3]	Jamahiriya arabe libyenne [3]	Pérou [1,2,3]	Yémen [1,2,3]
Croatie [2,3]	Japon [1,2,3]	Philippines [1,2,3]	Zambie [1,2,3]
	Jordanie [2,3]	Pologne [1,2,3]	Zimbabwe [1,2,3]
		Portugal [2,3]	
		Puerto Rico [3]	
		Qatar [1,2,3]	

2. Analyse des réponses

Tableau A. Taux de réponse et nombre d'ISC qui ont répondu en 2000, en 1997 et en 1993

	Nombre d'ISC	Pourcentage (%) d'ISC (en 1993 et en 1997, N = 175; en 2000, N = 180*)
Ont répondu en 1993	83	47 %
Ont répondu en 1997	88	50 %
Ont répondu en 2000	110	61 %
Ont répondu en 2000, en 1997 et en 1993	56	31 %
Ont répondu en 2000 et en 1997	24	13 %
Ont répondu en 2000 et en 1993	11	6 %
Ont répondu seulement en 2000	19	11 %
Ont répondu en 1997 et en 1993	2	1 %
Ont répondu seulement en 1997	6	3 %
Ont répondu seulement en 1993	13	7 %
N'ont jamais répondu	49	27 %
Total	180	100 %

* Y compris deux ISC qui participent à des groupes de travail régionaux sans être membres de l'INTOSAI. L'une d'elle a répondu au questionnaire en 1993, en 1997 et en 2000, et l'autre, en 2000.

Au total, 110 ISC (61 p. 100) ont répondu au troisième questionnaire. Beaucoup d'ISC qui ont répondu aux questionnaires précédents ont aussi répondu au troisième. Les réactions des ISC qui n'ont pas répondu aux questionnaires nous portent à croire que les ISC qui n'effectuent pas de contrôles écologiques sont trop fortement représentées dans le groupe des ISC qui n'ont pas participé à l'enquête.

Tableau B. Nombre d'ISC qui ont répondu au questionnaire, par région de l'INTOSAI*

Région de l'INTOSAI	Ont répondu en 1993	Ont répondu en 1997	Ont répondu en 2000	Nombre total de membres en 2000	Taux de réponse en 2000 (%)
EUROSAI	27	30	34	41	83 %
AFROSAI	10	14	21	49	43 %
ARABOSAI	11	12	17	19	90 %
CAROSAI	3	3	8	14	57 %
OLACEFS	11	12	13	20	65 %
ASOSAI	24	23	25	32	78 %
SPASAI	5	6	6	13	46 %
Sans affiliation à une région de l'INTOSAI	3	3	4	12	33 %
Total des questionnaires retournés	83	88	110	180	61%

* D'après le nombre réel de membres par région, en 2000. La somme des nombres de chaque colonne ne correspond pas au total indiqué de questionnaires retournés (83, 88, 110 ou 180, selon le cas), parce que certaines ISC membres de l'INTOSAI sont affiliées à deux régions.

Le tableau B nous indique que le taux de réponse varie selon les régions : les taux de réponse de l'AFROSAI et de la SPASAI sont en-dessous de la moyenne et ceux de l'ARABOSAI, de l'ASOSAI et de l'EUROSAI dépassent la moyenne. Celui des pays non affiliés à une région de l'INTOSAI est aussi sous la moyenne.

Nous avons aussi vérifié la représentativité des questionnaires reçus en ce qui a trait au niveau de revenu du pays et à l'accès de l'ISC aux nouvelles technologies de l'information. Les tableaux C et D donnent le détail des résultats.

Tableau C. Nombre d'ISC ayant participé à l'enquête, selon le niveau de revenu dans le pays

Niveau de revenu*	Ont répondu en 1993	Ont répondu en 1997	Ont répondu en 2000	Nombre total de membres en 2000	Ont répondu en 2000 (%)
Faible	14	14	18	57	32%
Moyen	42	51	63	87	72%
Élevé	27	23	29	35	83%
Inconnu	0	0	0	1	0%
Total	83	88	110	180	61%

* Classification de la Banque mondiale, l'année où l'enquête a eu lieu.

Note : Le niveau de revenu d'un des membres est inconnu.

Les ISC des pays à revenu élevé sont davantage représentées et celles des pays dont le niveau de revenu est bas sont sous-représentées. Ces constatations ne sont guère étonnantes, compte tenu de la différence dans les ressources dont elles disposent. Un écart semblable apparaît dans le tableau D : le taux de réponse des ISC qui utilisent les nouvelles technologies de l'information dépasse largement celui des ISC qui ne sont pas dotées de tels instruments de travail.

Tableau D. Nombre d'ISC ayant participé à l'enquête, selon l'utilisation qu'elles font en 2000 des nouvelles technologies de l'information*

Nouvelles technologies de l'information	Participation (en 2000)
ISC qui ont le courrier électronique	99 des 119 ISC qui ont le courrier électronique (83%)
ISC qui n'ont pas le courrier électronique	11 des 61 ISC qui n'ont pas le courrier électronique (18%)
ISC qui ont leur propre site Internet	62 des 65 ISC qui ont un site Internet (95%)
ISC qui n'ont pas de site Internet	48 des 115 ISC qui n'ont pas de site Internet (42%)
Total	110 des 180 membres (61%)

* Source : liste d'adresses du secrétariat de l'INTOSAI et troisième questionnaire. Nous ne disposons pas de données comparables pour 1997 et 1993.

Il faut conclure de ces données que les questionnaires reçus ne sont pas tout à fait représentatifs de l'ensemble des membres de l'INTOSAI. Les résultats de l'enquête décrivent surtout la situation des ISC qui disposent de ressources en quantité moyenne ou supérieure.

3. Méthodologie

Les résultats présentés dans ce rapport réunissent l'information recueillie au moyen du troisième questionnaire de l'INTOSAI sur le contrôle écologique. L'annexe 2 donne les réponses à chacune des questions.

Le troisième questionnaire contenait aussi certaines questions provenant des premier et deuxième questionnaires. On a ainsi obtenu une base de données longitudinales qui permettent de comparer la situation en 2000 à celles de 1997 et de 1993. Pour ces questions, les résultats du troisième questionnaire sont comparés à ceux des première et deuxième enquêtes. L'annexe 2 donne aussi ces résultats. Il est important d'expliquer la méthode que nous avons utilisée pour essayer de donner une estimation de la situation de 1993 et de 1997 qui puisse fournir une base de comparaison valable.

La difficulté provenait du fait que les groupes d'ISC qui ont répondu à chacun de ces trois questionnaires n'étaient pas identiques. Heureusement, ils se recoupaient fortement, comme on l'a vu au tableau A, ce qui augmentait la possibilité de comparer les résultats des trois enquêtes. Comme 80 ISC ont répondu à la fois au deuxième et au troisième questionnaires, nous avons utilisé les résultats de ce « groupe de base » pour arriver à une évaluation valable de la situation en 1997 qui soit comparable à celle de 2000. Après avoir déterminé la tendance (soit la différence entre 1997 et 2000) dans le groupe de base de 80 ISC, nous l'avons appliquée à l'ensemble des réponses au questionnaire de 2000. Pour illustrer la méthode, prenons à titre d'exemple la compilation des réponses à la question A de la partie 1 où l'on demandait d'indiquer l'adresse électronique de l'ISC.

Dans l'ensemble du groupe qui a répondu au questionnaire, 90 p. 100 des ISC avaient une adresse électronique en 2000. Dans le « groupe de base », on en avait 93 p. 100 en 2000 et 50 p. 100 en 1997. Ainsi, la tendance entre 1997 et 2000 a été de $93 - 50 = 43$ p. 100, ce qui signifie que, dans le groupe de base, au pourcentage d'ISC ayant une adresse électronique s'est ajouté 43 p. 100 entre 1997 et 2000. Pour évaluer quelle était la situation comparable en 1997, nous avons ajusté les chiffres de 2000, pour le groupe global, d'après la tendance dans le groupe de base : $90 - 43 = 47$ p. 100.

Nous avons utilisé la même méthode pour évaluer la situation en 1993 (afin de la rendre comparable à celle de 1997), à partir des résultats du groupe de base des 57 ISC qui ont répondu au premier et au deuxième questionnaires.

Annexe 2

Le troisième questionnaire et les réponses des ISC à chacune des questions

Toutes les questions ne s'appliquaient pas à chacune des ISC, et les ISC qui ont répondu au questionnaire n'ont pas toujours répondu à chaque question. Par conséquent, le nombre de réponses valides varie d'une question à l'autre et les résultats donnés ne concernent pas toujours l'ensemble des répondants.

PARTIE I

A. Coordonnées

1. L'ISC a-t-elle une adresse électronique?

Réponse	% en 1997	% en 2000
Oui	47 %	90 %
Non	53 %	10 %
N valides	80	110

2. L'ISC a-t-elle son propre site Internet?

Réponse	% en 1997	% en 2000
Oui	12 %	56 %
Non	89 %	44 %
N valides	80	110

3. ISC qui utilisent les nouvelles technologies de l'information : pourcentage pour l'ensemble de l'INTOSAI et nombres absolus par région

Réponse	Intosai (%)	Afrosai	Arabosai	Asosai	Carosai	Eurosai	Olacefs	Spasai
Toutes les ISC membres de l'INTOSAI								
ISC dotées du courrier électronique	66 %	17	14	26	8	38	15	7
ISC ayant leur propre site Internet	36 %	2	8	18	3	29	10	2
N valides	180	49	19	32	14	41	20	13
ISC ayant répondu au 3 ^e questionnaire								
ISC dotées du courrier électronique	90 %	15	13	22	7	34	13	5
ISC ayant leur propre site Internet	56 %	2	8	17	2	28	10	2
N valides	110	21	17	25	8	34	13	6

B. Politique du gouvernement en matière d'environnement

Puisque les politiques et les programmes en matière d'environnement servent de point de départ important pour les contrôles écologiques des ISC, le Groupe de travail est intéressé à savoir s'il en existe dans votre pays et, le cas échéant, comment ils sont mis en œuvre.

3. Votre gouvernement a-t-il adopté une politique en matière d'environnement (par exemple, un plan vert exhaustif, des directives en matière d'environnement ou de développement durable, des programmes ou un ensemble de lois et de règlements en matière d'environnement)?

Réponse	% en 1993	% en 1997	% en 2000
Oui	83 %	95 %	93 %
Non	17 %	5 %	8 %
N valides	58	78	107

4. La politique environnementale de votre gouvernement décrit-elle :

Réponse	% de oui en 1997	% de oui en 2000
a. les objectifs à atteindre?	92 %	90 %
b. les objectifs à atteindre à échéance fixe?	66 %	68 %
c. les moyens à utiliser?	79 %	78 %
d. la procédure permettant de suivre les réalisations et d'en rendre compte?	71 %	67 %
N valides	73	104

5. Dans votre pays, qui est responsable de la politique environnementale?

Organismes qui prennent les décisions touchant la politique environnementale	% de oui en 1997	% de oui en 2000
a. Gouvernement national	97 %	99 %
b. Autorités locales, régionales, provinciales ou États d'une fédération	53 %	61 %
c. Organismes publics non-gouvernementaux (y compris des organismes semi-publics, des organisations non-gouvernementales quasi-autonomes et des organismes de réglementation environnementale)	22 %	28 %
d. Autres	6 %	12 %
N valides	79	107

C. Rôles et responsabilités de votre ISC en matière de contrôle écologique

6. À quels types d'organismes le mandat de votre ISC s'étend-il* en ce qui concerne le contrôle écologique?

Éventail des organismes contrôlés	% en 1997	% en 2000
a. Gouvernement national	91 %	91 %
b. Autorités locales, régionales, provinciales ou États d'une fédération	66 %	69 %
c. Sociétés d'État	79 %	80 %
d. Organismes publics non-gouvernementaux (y compris des organismes semi-publics, des organisations non-gouvernementales quasi-autonomes et des organismes de réglementation environnementale)	54 %	60 %
e. Entreprises ou organisations du secteur privé	32 %	34 %
N valides	74-76	103-104

* Si la réponse est « en partie oui », veuillez répondre « oui » et justifier votre réponse (par exemple, les entreprises du secteur privé uniquement si elles reçoivent des subventions).

7. En ce qui concerne le contrôle écologique, quels types de contrôles votre ISC a-t-elle le pouvoir d'effectuer?

Tâches <i>a priori</i> et types de contrôle	% en 1997	% en 2000
Contrôles <i>a posteriori</i> (rétrospectifs)		
a. Contrôles de régularité (contrôles financiers)	92 %	94 %
b. Contrôles de performance (d'optimisation des ressources)	83 %	84 %
Tâches et contrôles <i>a priori</i> (préventifs)		
c. Contrôles <i>a priori</i> (par exemple, contrôle avant une dépense)	28 %	34 %
d. Fonctions <i>a priori</i> (par exemple, fonction de conseil au cours de l'élaboration des lois et des règlements en matière d'environnement)	18 %	19 %
N valides	79	105

8. Le mandat de votre ISC comprend-il expressément le contrôle écologique?

Réponse	% en 1997	% en 2000
Oui	16 %	14 %
Non	84 %	86 %
N valides	77	105

PARTIE II : Autres questions

1. Nom du pays

A. État du contrôle écologique par les ISC

2. Le mandat de votre ISC a-t-il changé depuis 1996 en ce qui concerne le contrôle écologique?

Réponse	% en 1997	% en 2000
Oui, le mandat a été élargi	21 %	14 %
Oui, le mandat a été réduit	3 %	0 %
Non, aucun changement important n'a été apporté au mandat	77 %	86 %
N valides	73	108

3. Votre ISC conseille-t-elle des ministères sur un ou plusieurs des sujets suivants?

Réponse	% en 2000
Conseille sur l'élaboration de la politique, de lois ou de programmes environnementaux	23 %
Conseille sur la capacité nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des politiques ou des programmes environnementaux	18 %
Conseille sur le choix d'indicateurs environnementaux, de mesures de rendement, de systèmes de surveillance ou d'autres types d'informations pour évaluer la politique environnementale	23 %
Conseille sur d'autres questions	19 %
N valides	108

4. Votre ISC aide-t-elle activement des ministères dans un ou plusieurs des aspects suivants?

Réponse	% en 2000
Aide à l'élaboration d'indicateurs environnementaux, de mesures de rendement, de systèmes de surveillance ou au choix d'autres types d'informations	16 %
Aide à l'élaboration de systèmes de gestion en matière d'environnement	13 %
Aide à la production de rapports environnementaux	15 %
Aide d'autres façons	15 %
N valides	108

5. Votre ISC a-t-elle effectué un ou plusieurs contrôles écologiques?

Réponse	1991-1993	1994-1996	1997-1999
Oui	42 %	60 %	57 %
Non	58 %	40 %	43 %
N valides	58	78	110

6. Nombre de contrôles écologiques effectués par l'ISC entre 1997 et 1999

Nombre de rapports publiés	1997-1999 % des ISC
Aucun rapport sur l'environnement	43 %
1 rapport	11 %
2 à 5 rapports	14 %
6 à 10 rapports	12 %
11 à 15 rapports	11 %
16 à 20 rapports	3 %
21 à 25 rapports	2 %
26 à 30 rapports	3 %
31 à 35 rapports	1 %
36 à 40 rapports	1 %
N valides	109

6.a. Types de contrôles écologiques effectués par les ISC, 1994-1996 et 1997-1999

Type de rapports	Nombre de rapports 1994-1996	Nombre de rapports 1997-1999
Contrôles de régularité	117	87
Contrôles de performance	257	304
Les deux ensemble	215	169
N valides	589	560

6. b. Types particuliers de contrôles de performance effectués par les ISC, 1994-1996 et 1997-1999

Types particuliers de contrôles de performance (y compris les rapports qui associent des contrôles de régularité et de performance)	Nombre de rapports 1994-1996	Nombre de rapports 1997-1999
A. Contrôles du respect de directives environnementales	61	63
B. Contrôle de la mise en œuvre de programmes environnementaux	247	264
C. Évaluation des effets de programmes environnementaux nationaux <i>existants</i>	108	108
D. Évaluation des effets de programmes environnementaux nationaux <i>proposés</i>	43	28
E. Contrôle des effets environnementaux de programmes non-environnementaux	64	94
F. Contrôle du respect des lois et des règlements environnementaux nationaux par les ministères, services publics ou autres organismes auxquels votre mandat s'étend	167	212
G. Contrôle du respect par le gouvernement d'obligations et d'accords internationaux dont il est le signataire	104	57
H. Contrôle des systèmes publics de gestion en matière d'environnement	117	156
Nombre total de rapports*	589	560

*Un rapport peut être inclus dans plus d'une catégorie. Par conséquent, la somme des nombres des deux colonnes de droite ne correspond pas au « nombre total de rapports ».

6.c. Questions environnementales sur lesquelles les ISC ont effectué des contrôles, 1994-1996 et 1997-1999

Question environnementale	Nombre de rapports 1994-1996	Nombre de rapports 1997-1999
1. Eau de mer, pollution marine	29	25
2. Eau douce : eau potable, qualité de l'eau, fleuves, rivières, lacs	147	131
3. Pollution atmosphérique	65	72
4. Pollution du sol, lieux contaminés	74	59
5. Énergie	29	25
6. Déchets : déchets en général, déchets dangereux, déchets non-dangereux, traitement des déchets et décharges	126	103
7. Réduction du bruit	23	18
8. Nature et loisirs (y compris conservation et amélioration du patrimoine naturel et culturel, gestion des forêts et des parcs nationaux, loisirs et tourisme)	83	102
9. Écosystèmes : biodiversité, infrastructure écologique, gestion des écosystèmes	57	57
10. Agriculture, pesticides, mise en valeur des terres et foresterie	85	85
11. Gestion des opérations en cas de catastrophe et préparation aux situations d'urgence	30	33
12. Prévention de la pollution	73	74
13. Pollution industrielle	70	81
14. Acidification	72	18
15. Minéraux et ressources naturelles (exploitation minière, gazière et pétrolière, etc.)	64	40
16. Poissons	32	31
17. Circulation routière, déplacements, transport	61	32
18. Environnement et santé	110	72
19. Changement climatique et réduction de la couche d'ozone	20	16
20. Gestion interne de l'environnement par les pouvoirs publics ou les ministères	81	162
21. Radioactivité	21	15
22. Autres questions	72	38
Nombre total de rapports*	589	560

*Un rapport peut être inclus dans plus d'une catégorie. Par conséquent, la somme des nombres des deux colonnes de droite ne correspond pas au « nombre total de rapports ».

7. Quel pourcentage du nombre total de rapports que vous publiez peut être considéré comme étant de nature environnementale ou comporte une composante environnementale? (Veuillez faire une estimation pour les années 1996 et 1999.)

7. Changements dans le volume des contrôles écologiques effectués par les ISC

	1993/1994	1996/1997	1999/2000
Pourcentage des ISC qui ont effectué un ou plusieurs contrôles écologiques au cours des trois dernières années*	42 %	60 %	57 %
N valides	54	80	110
Pourcentage moyen du temps de travail que les ISC qui ont répondu au questionnaire ont consacré à des contrôles écologiques**	3,1 %	6,0 %	5,9 %
Pourcentage moyen que les ISC qui ont effectué des contrôles écologiques ont consacré à cette activité**	6,9 %	10,6 %	12,2 %
N valides	71	74	97
Nombre total de rapports publiés par les ISC au cours des trois dernières années**	306	589	564
Nombre moyen de rapports par ISC qui a participé à l'enquête**	3,7	6,7	5,2
Nombre moyen de rapports par ISC qui a effectué des contrôles écologiques**	7,8	9,8	9,1
N valides	83	88	109

* Évaluation

** Pour estimer le temps moyen et le nombre de rapports, on a utilisé toutes les réponses de toutes les ISC qui ont répondu au questionnaire.

8. Le cas échéant, quels sont les obstacles rencontrés par votre ISC dans l'élaboration et l'exécution de ses contrôles écologiques?

Réponse	% en 1997	% en 2000
Aucun obstacle	18 %	15 %
Mandat de l'ISC non adéquat	22 %	26 %
Normes environnementales insuffisantes	49 %	35 %
Données insuffisantes sur l'état de l'environnement	41 %	37 %
Système de contrôle et de compte rendu insuffisant	51 %	39 %
Manque de compétences et d'expertise	*	50 %
Formulation inadéquate de la politique environnementale du gouvernement, comme des objectifs non mesurables, l'absence de stratégie, un cadre de réglementation inadéquat	*	26 %
Autres obstacles	30 %	11 %
N Valides	62-72	106

* Réponses non offertes dans le questionnaire de 1997.

B. Activités et stratégie du Groupe de travail de l'INTOSAI

9. Durant la période 1996-1998 (du congrès du Caire à celui de Montevideo), le Groupe de travail de l'INTOSAI sur le contrôle écologique a élaboré les produits énumérés ci-dessous. Il aimerait connaître votre opinion sur chacun d'eux.

9.a. Votre ISC connaît-elle l'existence de ces produits?

Produit	% de oui	% de non	N valides
a. La brochure « Méthodes de coopération entre les ISC dans le contrôle des accords écologiques », adoptée au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	72 %	28 %	102
b. Le document sur la comptabilité des ressources naturelles, distribué au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	61 %	39 %	98
c. Le document de travail « Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental », diffusé en 2000 en vue d'obtenir des commentaires et qui doit être présenté au XVII ^e INCOSAI, qui se tiendra en Corée en 2001*	S/O	S/O	S/O
d. La vidéo sur le défi du contrôle vert, qui a été projetée et distribuée au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	66 %	34 %	100
e. Le rapport de la deuxième enquête sur le contrôle écologique, qui a été distribué au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	62 %	38 %	97
f. Le site Internet du Groupe de travail	69 %	31 %	100
g. La bibliographie sur Internet des rapports de contrôles écologiques des ISC	63 %	37 %	99

*Ce texte ayant été distribué après la tenue de l'enquête, nous ne tenons pas compte ici de l'opinion des ISC sur ce produit.

9.b. Ces produits vous ont-t-ils été utiles?

Produit	Énormément (%)	Beaucoup (%)	Un peu (%)	Pas du tout (%)	N valides*
a. La brochure « Méthodes de coopération entre les ISC dans le contrôle des accords écologiques », adoptée au XVI ^e INCOSAI tenu en Uruguay	20 %	40 %	34 %	6 %	65
b. Le document sur la comptabilité des ressources naturelles, distribué au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	4 %	42 %	47 %	8 %	53
c. Le document de travail « Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental », diffusé en 2000 en vue d'obtenir des commentaires et qui doit être présenté au XVII ^e INCOSAI, qui se tiendra en Corée en 2001**	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
d. La vidéo sur le défi du contrôle vert, qui a été projetée et distribuée au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	9 %	41 %	43 %	7 %	56
e. Le rapport de la deuxième enquête sur le contrôle écologique, qui a été distribué au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	9 %	33 %	49 %	8 %	51
f. Le site Internet du Groupe de travail	20 %	41 %	36 %	3 %	61
g. La bibliographie sur Internet des rapports de contrôles écologiques des ISC	13 %	44 %	39 %	4 %	54

* Seules les ISC qui connaissent le produit sont incluses.

** Ce texte ayant été distribué après la tenue de l'enquête, nous ne tenons pas compte ici de l'opinion des ISC sur ce produit.

9.c. Votre ISC utilise-t-elle ces produits?*

Produit	Oui (%)	Le fera dans l'avenir (%)	Non (%)	N valides*
a. La brochure « Méthodes de coopération entre les ISC dans le contrôle des accords écologiques », adoptée au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	29 %	56 %	16 %	70
b. Le document sur la comptabilité des ressources naturelles, distribué au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	17 %	63 %	20 %	59
c. Le document de travail « Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental », diffusé en 2000 en vue d'obtenir des commentaires et qui doit être présenté au XVII ^e INCOSAI, qui se tiendra en Corée en 2001**	S/O	S/O	S/O	S/O
d. La vidéo sur le défi du contrôle vert, qui a été projetée et distribuée au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	41 %	41 %	17 %	58
e. Le rapport de la deuxième enquête sur le contrôle écologique, qui a été distribué au XVI ^e INCOSAI, tenu en Uruguay	40 %	40 %	19 %	52
f. Le site Internet du Groupe de travail	59 %	31 %	9 %	64
g. La bibliographie sur Internet des rapports de contrôles écologiques des ISC	49 %	46 %	5 %	57

* Seules les ISC qui connaissent le produit sont incluses.

** Ce texte ayant été distribué après la tenue de l'enquête, nous ne tenons pas compte ici de l'opinion des ISC sur ce produit.

10. Au XVI^e INCOSAI, tenu en Uruguay, il a été convenu de créer dans les régions des groupes de travail sur le contrôle écologique. Dans quelle mesure participez-vous à ce processus de régionalisation?

(Pourcentage pour l'ensemble de l'INTOSAI et nombres absolus par région.*)

Réponse	Intosai (%)	Afro-sai	Ara-bosai	Aso-sai	Ca-rosai	Euro-sai	Ola-cefs	Spa-sai
a. L'ISC participe à un groupe régional de travail sur le contrôle écologique (ou à sa formation)	48%	10	7	7	0	22	8	2
b. L'ISC envisage de devenir membre d'un groupe de travail régional dans un proche avenir	27%	6	6	9	1	5	2	1
c. L'ISC est désireuse de participer à une ou à plusieurs activités du groupe de travail de sa région	18%	3	1	3	4	5	2	0
d. L'ISC ne souhaite pas participer à un groupe de travail régional ou à des activités régionales	13%	1	2	2	2	1	1	1
N valides	95	19	15	19	7	31	12	4

* Certaines ISC ont indiqué à la fois b et c.

C. Nouvelles technologies de l'information

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information comme le courrier électronique et l'Internet croît rapidement. Cependant, au cours du XVI^e INCOSAI, à Montevideo, en 1999, plusieurs délégués ont fait mention du fait que toutes les ISC n'ont pas accès à ces technologies. De plus, il n'est pas toujours facile pour celles qui ont accès à l'Internet de trouver l'information qu'elles cherchent. Afin de choisir la meilleure stratégie pour échanger de l'information et mieux utiliser l'Internet, nous désirons connaître vos réponses aux questions suivantes.

11. Votre ISC a-t-elle accès à l'Internet, par exemple, pour consulter notre site?

Réponse	% en 2000
Oui	84 %
Non	16 %
N valides	107

12. Si votre ISC n'a pas accès à l'Internet, quel moyen convient le mieux pour lui communiquer l'information et la documentation du Groupe de travail de l'INTOSAI pour le contrôle écologique?

Réponse	Nombre en 2000
Cédérom	7
Disquette pour micro-ordinateur	13
Support papier	14
Transmission sur demande par une personne-ressource	3
D'autres moyens de communication	2
N valides	17

13. Votre ISC a-t-elle un site Internet?

Réponse	% en 2000
Oui	56 %
Pas encore, mais elle en a un en préparation	21 %
Non	22 %
N valides	109

14. Quel genre d'information trouve-t-on sur votre site Internet?*

	% de oui	% de non
a. Information sur le contrôle écologique	29 %	71 %
b. Résumés des rapports ou communiqués de presse sur ceux-ci	44 %	56 %
c. Texte complet des rapports	39 %	61 %
N valides		54-55

* Le tableau ne porte que sur les ISC ayant un site Internet.

15. Quelles autres informations trouve-t-on sur votre site Internet?*

Réponse	Sur l'ISC en général	Sur le contrôle écologique	N valides
d. Organisation de l'ISC	95 %	2 %	57
e. Capacité d'effectuer des contrôles ou ressources disponibles	46 %	2 %	57
f. Stratégie de contrôle de l'ISC, vision stratégique	53 %	5 %	57
g. Programmes ou projets institutionnels	29 %	2 %	56
h. Programme ou projets de contrôle	30 %	7 %	57
i. Information sur la coopération internationale de l'ISC	42 %	4 %	57
j. Procédé de contrôle	42 %	5 %	57
k. Pouvoirs, secteur de contrôle ou information sur les entités du domaine de contrôle	58 %	4 %	57
l. Information sur les cours de formation, les séminaires, etc.	28 %	5 %	57

* Le tableau ne porte que sur les ISC ayant un site Internet.

16. Si votre gouvernement a formulé une forme quelconque de politique ou de programme environnementaux, existe-t-il de l'information sur cette politique ou ce programme sur Internet? Le cas échéant, veuillez nous donner l'adresse du site en question.

Réponse	% en 2000
Oui	55 %
Non	22 %
Ne sait pas	15 %
Le gouvernement n'a pas encore formulé de politique ou de programme environnementaux	9 %
N valides	101

D. Accords internationaux et coopération entre ISC

17. Votre ISC a-t-elle effectué un ou plusieurs types de contrôles écologiques parmi les suivants ou a-t-elle coopéré à ceux-ci?

Expérience de ce qui suit :	% de oui	% de non
Coopération avec une autre ISC à un contrôle du respect par le ou les gouvernements d'un accord écologique international (traité, entente internationale, obligation, engagement, etc.)	11 %	90 %
Coopération avec une autre ISC au contrôle d'une question environnementale, mais non d'un accord	10 %	91 %
Contrôle du respect par le gouvernement d'un accord écologique international, mais indépendamment d'autres ISC	12 %	88 %
Échange d'informations ou partage d'expériences, entre ISC, concernant le contrôle écologique	38 %	63 %
N valides		104-105

18. Nombre de publications par ISC concernant le contrôle ou la coopération qui ont été mentionnées en réponse à la question 17

Nombre de rapports mentionnés	% des ISC en 1997-1999
Aucun rapport environnemental	80 %
1 rapport	11 %
2 rapports	5 %
3 à 8 rapports	5 %
N valides	110

19. Souhaiteriez-vous effectuer dans un proche avenir un ou plusieurs des types suivants de contrôles écologiques?

Intérêt	% de oui	% de non
Coopération avec une autre ISC au contrôle d'un accord écologique international	76 %	25 %
Coopération avec une autre ISC au contrôle d'une question environnementale	79 %	21 %
Contrôle d'un accord écologique international, mais indépendamment d'autres ISC	53 %	48 %
N valides		98-102

20. Quels sont les principaux problèmes en matière d'environnement dans votre région?

Problème environnemental	% des ISC qui ont mentionné le problème
1. Eau de mer, pollution marine	37 %
2. Eau douce : eau potable, qualité de l'eau, fleuves, rivières, lacs	65 %
3. Pollution atmosphérique	45 %
4. Pollution du sol, lieux contaminés	25 %
5. Énergie	10 %
6. Déchets : déchets en général, déchets dangereux, déchets non dangereux, traitement des déchets et décharges	65 %
7. Réduction du bruit	11 %
8. Nature et loisirs (y compris conservation et amélioration du patrimoine naturel et culturel, gestion des forêts et des parcs nationaux, loisirs et tourisme)	28 %
9. Écosystèmes : biodiversité, infrastructure écologique, gestion des écosystèmes	36 %
10. Agriculture, pesticides, mise en valeur des terres et foresterie	56 %
11. Gestion des opérations en cas de catastrophe et préparation aux situations d'urgence	16 %
12. Prévention de la pollution	24 %
13. Pollution industrielle	25 %
14. Acidification	8 %
15. Minéraux et ressources naturelles (exploitation minière, gazière et pétrolière, etc.)	8 %
16. Poissons	11 %
17. Circulation routière, déplacements, transport	33 %
18. Environnement et santé	28 %
19. Changement climatique, réduction de la couche d'ozone	11 %
20. Gestion interne de l'environnement par les pouvoirs publics ou les ministères	15 %
21. Radioactivité	5 %
22. Autres questions	6 %
N valides	102

21. Des contrôles écologiques sont-ils prévus pour les trois prochaines années sur les questions suivantes?

Réponse	% des ISC
Non	43 %
Oui	57 %
N valides	100
Questions sur lesquelles des contrôles sont prévus	Nombre d'ISC
1. Eau de mer, pollution marine	9
2. Eau douce : eau potable, qualité de l'eau, fleuves, rivières, lacs	22
3. Pollution de l'air	11
4. Pollution du sol, lieux contaminés	6
5. Énergie	6
6. Déchets : déchets en général, déchets dangereux, déchets non dangereux, traitement des déchets et décharges	20
7. Réduction du bruit	5
8. Nature et loisirs : (y compris conservation et amélioration du patrimoine naturel et culturel, gestion des forêts et des parcs nationaux, loisirs et tourisme)	14
9. Écosystèmes : biodiversité, infrastructure écologique, gestion des écosystèmes	6
10. Agriculture, pesticides, mise en valeur des terres et foresterie	13
11. Gestion des opérations en cas de catastrophe et préparation aux situations d'urgence	7
12. Prévention de la pollution	5
13. Pollution industrielle	8
14. Acidification	3
15. Minéraux et ressources naturelles (exploitation minière, gazière et pétrolière, etc.)	10
16. Poissons	4
17. Circulation routière, déplacements, transport	10
18. Environnement et santé	6
19. Changement climatique, réduction de la couche d'ozone	3
20. Gestion interne de l'environnement par les pouvoirs publics ou les ministères	14
21. Radioactivité	6
22. Autres questions	4
N valides	98